



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée 32300 Mirande - tél : 05 62 66 72 90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 18h30,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes 32300 BELLOC-SAINT-CLAMENS sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY Francis - Président.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Etaient présents : 49 délégués – 5 procurations

Secrétaire de séance : Mme EXTREMES Danièle, déléguée titulaire de la commune de BELLOC-SAINT-CLAMENS

Objet : Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025.

Suite au débat d'orientation budgétaire 2025 ;

Suite à l'engagement de l'opération d'investissement relative à la mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées dont la réalisation est effective depuis le 27 janvier 2025 ;

Suite à l'augmentation prévisionnelle des charges d'exploitation et notamment : augmentation du coût de la TGAP, dotation des composteurs ;

La participation d'équilibre budgétaire de la collectivité est de 3 306 364 €, soit 18,50% de la base prévisionnelle des valeurs locatives, estimée à 17 872 242 pour 2025.

Vote du Comité Syndical : Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Pour : 54 voix.

Les membres du Comité Syndical adoptent cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme, Le Président, Francis DUPOUEY



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 15 avril 2025 - Date d'affichage : 15 avril 2025